



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>103417</b>	De <b>M. René Rouquet</b> ( Socialiste, écologiste et républicain - Val-de-Marne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur		<b>Ministère attributaire</b> > Intérieur
<b>Rubrique</b> > santé	<b>Tête d'analyse</b> >traitements	<b>Analyse</b> > massage. réglementation.
Question publiée au JO le : <b>14/03/2017</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. René Rouquet interroge M. le ministre de l'intérieur sur le développement des salons de massage. Ces salons dits « de massage », paravents de réseaux de prostitution, prolifèrent à Paris, puisqu'on en recenserait en 2017 près d'un millier. Il voudrait savoir quels moyens le Gouvernement entend mettre en place pour lutter contre les réseaux prostitutionnels qui transforment des salons de massage d'apparence anodine en de véritables maisons closes pourtant interdites en France.